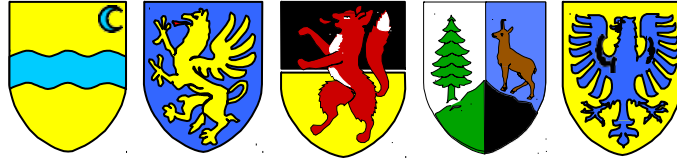


Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission de gestion et des finances



Chessel, le 26 avril 2024

			Dates séances			Signatures
Rapporteur	M.	Pascal Aeberhard	11.04.24	25.04.24		
Membres	Mme	Muriel Auberson	11.04.24	25.04.24		
	M.	Sunil Khurdi	11.04.24			
	M.	Paulo Teixeira		25.04.24		
	M.	Jean-Daniel Zufferey		25.04.24		

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis no 01/2024, l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie en date du 11 avril 2024 à 20h00 à la salle de l'ancienne poste de Chessel pour l'examen du préavis 01/2024. Puis une deuxième réunion a eu lieu le 25 avril en présence de Monsieur Marc-Olivier Narbel Président du CODIR.

Les membres de la commission remercient M. Narbel pour sa présence pour sa disponibilité ainsi que pour les compléments d'information et les éclairages apportés.

Il en est ressorti qu'il n'y a pas eu d'autre offre reçue pour la location des modules provisoires que celle de MBox Getaz-Miauton. Plusieurs offres avaient été demandées, une à l'entreprise Jaquet SA qui n'a pas fait d'offre le délai étant trop court et l'entreprise Conducta qui n'a jamais répondu.

Au points 6, nous constatons que l'amortissement de 286'800.00, crédit des deux premières classes pour août 2024, sera effectué sur la durée d'utilisation des pavillons provisoires. Le solde soit 292'682.00 sera regroupé avec le

préavis de la construction du nouveau collège de 9 classes qui remplacera les boxes Ecublens. M. Narbel nous a expliqué que certains travaux pour l'implantation de ces pavillons provisoires seront utilisés pour le futur collège et l'extension de la future salle de gym.

Il y a 40'000.- pour Déplacement Bibliothèque, ce montant comprend le déplacement du module de la bibliothèque à proximité des pavillons avec les frais de terrassement.

Pour conclure les membres de la commission recommandent à l'unanimité, d'accepter les demandes de ce préavis.

Au vu de tout ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis municipal N°01/2024, l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve.
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet.
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'approuver le préavis relatif à un crédit d'investissement pour l'acquisition de modules préfabriqués.
2. D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 276'110.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir deux salles d'enseignement supplémentaires pour la rentrée scolaire 2024.
3. D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 303'372.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir quatre salles d'enseignement supplémentaires et au déplacement de la bibliothèque uniquement à condition de l'acceptation du crédit de construction et de l'obtention du permis de construire.
4. D'autoriser le financement de cet investissement par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché.

Chessel, le 26 avril 2024

Pour la Commission :

Pascal Aeberhard, 1^{er} membre

Muriel Auberson

Sunil Khurdi

Paulo Teixeira

Jean-Daniel Zufferey